



MISSION

Les dispositions du CTNC relatives à l'emploi local prévoient les missions confiées à cette commission, lesquelles sont, entre autres :

La CPEL rend un avis lorsqu'elle est saisie.

- ✓ rendre un avis motivé sur la conformité d'une embauche ;
- ✓ vérifier la carence de candidat citoyen ou justifiant de la durée de résidence suffisante.

La Commission vérifie la carence sur saisine de l'employeur, préalablement à l'embauche, laquelle intervient une fois que les étapes 1, 2, 3 et 4 se soient révélées non concluantes.

PROCEDURE

La procédure de recrutement pour un contrat dépassant 3 mois, en application des dispositions du Code du Travail de la Nouvelle-Calédonie relatives à l'emploi local :

1. dépôt de l'offre dans le service de placement du lieu où se trouve le poste à pourvoir (SEF /Province Sud, CAP Emploi/ Province Nord, EPEFIP/ Province des Îles) et diffusion en interne ;
2. à la réception des candidatures, retenir celles correspondant aux qualifications et compétences requises pour occuper le poste, comme détaillé dans l'offre d'emploi ;
3. une fois ce tri effectué, la priorité est donnée au(x) candidat(s) remplissant les conditions de citoyenneté ;
4. à défaut, la priorité est donnée au(x) candidat(s) justifiant de la durée de résidence suffisante (consulter le tableau des activités professionnelles) ;
5. le cas échéant, l'employeur peut recruter tout candidat, sans condition de résidence.

PROCEDURE DE CARENCE

L'employeur saisit la CPEL d'une demande de constat de carence (par mail ou courrier) en joignant les pièces suivantes :

- ✓ attestation de dépôt d'offre au service de placement ;
- ✓ profil du poste ouvert à candidature ;
- ✓ attestation de réception de candidature ;
- ✓ tableau récapitulatif des candidatures, avec motif(s) de rejet ;
- ✓ les pièces relatives aux candidatures reçues ;
- ✓ les pièces relatives au candidat retenu.

(CV, lettre de motivation, copies des diplômes justifiant des qualifications, justificatifs de citoyenneté ou de résidence).

DTE – A l'attention de la CPEL

Immeuble Gallieni - 12 rue de Verdun
BP M2 - 98849 - Nouméa Cedex
Tél : 27.04.98

Adressez vos mails à :

cpel.dte@gouv.nc ou
eveline.delevaux@gouv.nc

La CPEL demande un délai de publication de l'offre de minimum 3 semaines.